

Image not found or type unknown



Démission de l'armée pendant la période probatoire

Par **damienmarie**, le **09/05/2013** à **18:00**

bonjour, j'ai mon fils qui a suivi une formation à l'école de la marine nationale dont il a une période probatoire de 6 mois. il a envoyé une lettre de démission en résiliant son contrat avant son affectation à son unité. pourriez vous me dire ce qu'il peut encourir après celle ci ? **merci**